



VOTRE GUIDE DE POCHE

**GARDEZ-LES PROPRES**

# 5 CONSEILS SIMPLES POUR QUE VOS RÉCOLTES SOIENT PRÊTES À ÊTRE COMMERCIALISÉES



**GARDEZ-LES  
PROPRES!  
CANADA**



**La qualité et la réputation du canola, des céréales et des légumineuses à grain du Canada sont parmi les plus élevées au monde, et les producteurs canadiens travaillent fort pour obtenir des récoltes qui répondent aux normes les plus rigoureuses.**

Les transformateurs, les acheteurs et les clients exportateurs de céréales du Canada font confiance à la qualité et à la propreté de nos récoltes, mais ils vérifient de plus en plus de chargements avec des équipements de grande précision pour détecter la présence de résidus de pesticides et de traces de maladies afin de s'assurer que ces chargements respectent les limites maximales de résidus (LMR). Par ailleurs, nos récoltes doivent répondre à d'autres exigences commerciales, notamment les différentes LMR imposées dans le monde et le risque qu'un pays refuse d'accepter des produits contenant des résidus jusqu'à ce qu'une norme soit en place.

Devant l'importance pour le secteur agricole canadien que l'ouverture des marchés soit maintenue pour toutes nos récoltes, le Conseil canadien du canola, Pulse Canada, Céréales Canada, le Conseil de l'orge du Canada et la Prairie Oat Growers Association collaborent dans le cadre du programme Gardez-les propres! afin de fournir aux producteurs et aux conseillers agricoles des conseils et des outils qui les aideront obtenir des récoltes qui répondent aux exigences de nos clients nationaux et étrangers.

# 5 CONSEILS SIMPLES POUR QUE VOS RÉCOLTES SOIENT PRÊTES À ÊTRE COMMERCIALISÉES





**Les pratiques à la ferme contribuent à protéger la réputation du Canada en tant que fournisseur de confiance de canola, de céréales et de légumineuses à grain de haute qualité.**

Lorsque vous suivez les cinq conseils simples de Gardez-les propres contenus dans le présent guide de poche et tenez compte de l'accès aux marchés à tous les stades de la saison de croissance, vous aidez l'agriculture canadienne à continuer de répondre aux normes de nos clients étrangers.

Vous jouez un rôle important dans l'ouverture des marchés pour le canola, les céréales et les légumineuses à grain du Canada — ensemble, faisons tout notre possible pour maintenir la réputation du Canada en tant que fournisseur de denrées de qualité.

Gardez-les propres, Canada.





# CONSEIL N° 1

## N'UTILISEZ QUE DES PESTICIDES ACCEPTABLES

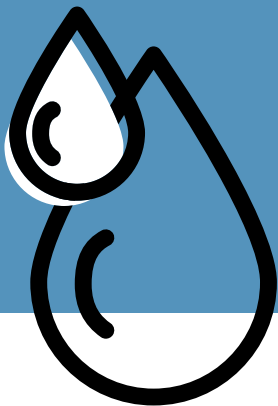
N'appliquez que des pesticides qui sont à la fois homologués pour vos cultures au Canada et qui ne posent pas de problèmes sur les marchés. Parlez à votre acheteur de grain pour vous assurer que les produits que vous utilisez sont acceptables tant sur les marchés nationaux que sur les marchés étrangers.

### CANOLA, CÉRÉALES et LÉGUMINEUSES À GRAIN

Consultez [keepitclean.ca](http://keepitclean.ca) pour obtenir les dernières mises à jour sur les produits préoccupants pour chaque type de culture.

Le glyphosate (p. ex. le Roundup) fait l'objet d'une surveillance accrue sur les marchés mondiaux. La page suivante contient des renseignements importants sur l'utilisation du glyphosate avant la récolte.

Consultez le site **keepitclean.ca** pour connaître la liste des derniers produits qui soulèvent des inquiétudes.



## GLYPHOSATE:

### Ne pas utiliser

› **L'orge de brasserie** will not be accepted by grain buyers if treated with pre-harvest glyphosate.

### S'informer

- › **Dans les céréales**, n'utilisez le glyphosate avant récolte que lorsque l'humidité du grain est inférieure à 30 % dans la partie la moins mature du champ. Votre avoine peut être refusée si elle a été traitée au glyphosate avant la récolte; parlez-en à votre acheteur de grain.
- › **Les légumineuses** à grain seront refusées si elles ont été traitées avec du glyphosate avant récolte. Parlez à votre acheteur de grain.

Lisez l'avis sur les LMR concernant les légumineuses à grain et prenez connaissance des considérations commerciales relatives aux produits phytosanitaires utilisés avec les légumineuses à grain sur le site **keepitclean.ca/pulses**.



# CONSEIL N° 2

## LISEZ ET SUIVEZ LES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT EN TOUT TEMPS

Respectez toujours les directives figurant sur l'étiquette du produit en ce qui concerne la dose, la période d'application et le délai d'attente avant récolte (DAAR). L'application de pesticides ou de dessiccants d'une façon autre que selon les directives figurant sur l'étiquette du produit est illégale et peut entraîner la présence de résidus inacceptables.

Par exemple, le glyphosate ne doit être appliqué pour l'élimination des mauvaises herbes avant la récolte que lorsque l'humidité du grain est inférieure à 30 % dans les zones les moins matures du champ. Les traitements effectués avant le stade prescrit augmentent le risque qu'il y ait des résidus inacceptables dans la récolte.



Application

< DAAR >



Application

< DAAR >



Consultez les guides sur les stades de croissance pour l'application de glyphosate avant la récolte dans le canola, les céréales et les légumineuses à grain sur **keepitclean.ca**.



Le DAAR est le nombre de jours qui doivent s'écouler entre l'application d'un pesticide ou d'un dessiccant et l'andainage ou la récolte sur pied de la culture. Les producteurs de canola et de légumineuses à grain peuvent utiliser le calculateur interactif de **spraytoswath.ca** pour savoir à quel moment ils peuvent andainer ou récolter leur culture après un traitement ou pour trouver un produit adapté à leur calendrier de récolte.



Andainage



Battage



Récolte sur pied



## CONSEIL N° 3

# GÉREZ L'INCIDENCE DES MALADIES



Il est important de disposer d'un plan de gestion intégrée des maladies pour maintenir le rendement et la rentabilité de vos cultures; un tel plan peut aussi contribuer à protéger la réputation du Canada en tant que fournisseur de canola, de céréales et de légumineuses à grain de haute qualité.

Les maladies, comme la jambe noire dans le canola et la brûlure de l'épi causée par *Fusarium* (FHB) dans les céréales, peuvent aussi poser un risque pour la commercialisation.

## **Protégez votre investissement en suivant ces conseils de gestion des maladies qui s'appliquent à toutes les cultures:**

- › Cultivez si possible des variétés qui résistent aux maladies.
- › N'ayez recours aux fongicides qu'au bon moment lorsque le risque de maladie est élevé.
- › Planifiez vos rotations de cultures en tenant compte des maladies;
- › Utilisez des semences propres et envisagez de recourir à un traitement des semences lorsque le risque phytosanitaire est élevé pour améliorer le peuplement végétal et la compétitivité de vos cultures.
- › Éliminez les plants spontanés, les mauvaises herbes et autres hôtes sensibles aux maladies.
- › Utilisez une approche de lutte antiparasitaire intégrée.

## **Autres considérations concernant la jambe noire dans le canola:**

- › Laissez les résidus de vos cultures de canola se décomposer avant de réensemencer du canola — une pause minimale de 2 à 3 ans est recommandée.
- › Parcourez régulièrement vos champs pour déceler les symptômes et la prévalence de la jambe noire et ainsi déterminer l'efficacité de votre plan de lutte contre cette maladie.
- › N'ensemencez que des variétés R (résistantes) et MR (modérément résistantes); alternez les variétés pour que le champ puisse acquérir avec le temps un mélange de gènes et de sources résistant à la jambe noire.

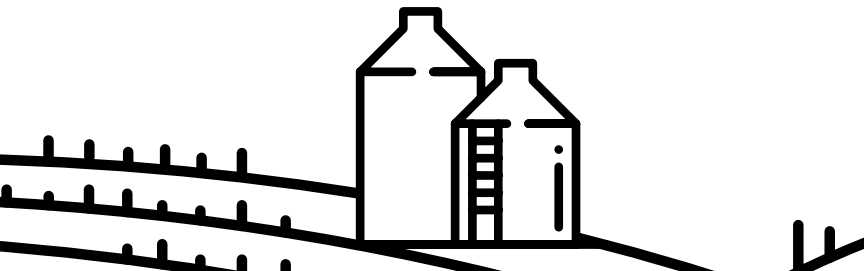


## CONSEIL N° 4

# ENTREPOSEZ VOS RÉCOLTES DE FAÇON APPROPRIÉE

**Un entreposage adéquat aide à maintenir la qualité de la récolte et évitera toute contamination croisée.**

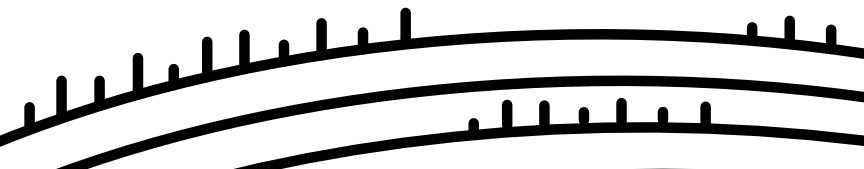
- Assurez-vous que vos silos sont exempts de semences traitées et de protéines animales, comme de la farine de sang et de la farine d'os.
- Nettoyez soigneusement les silos avant d'y entreposer votre récolte.
- N'utilisez que des traitements de silo approuvés (p. ex. de la terre de diatomées dans le cas des céréales).



Consultez **keepitclean.ca** pour plus d'informations sur l'entreposage sécuritaire des récoltes et pour rester à jour.



- › N'utilisez jamais de malathion pour préparer du canola à l'entreposage ou pour traiter des silos utilisés pour entreposer du canola. Les résidus de ce produit peuvent persister pendant des mois. N'entreposez donc pas votre canola dans un silo traité avec du malathion pendant la saison de croissance en cours.
- › Assurez-vous que la récolte affiche un taux d'humidité et une température appropriés pour un entreposage à long terme.
- › Gardez les silos frais, secs et bien ventilés et vérifiez-en régulièrement l'état.





## CONSEIL N° 5

# RESPECTEZ VOS ENGAGEMENTS À LA LIVRAISON

**Lorsque vous signez une déclaration d'admissibilité au silo-élevateur, vous affirmez légalement que votre récolte est conforme à la variété ou à la classe que vous avez préalablement déclarée et qu'elle n'a pas été traitée avec les intrants agricoles mentionnés dans la déclaration.**

Il convient de se rappeler que cette déclaration est un document ayant une portée juridique. Toute erreur, intentionnelle ou non, qui peut être relevée grâce aux échantillons retenus expose les individus et leur entreprise à des recours en ce qui concerne les coûts associés à la contamination d'un silo ou d'une cargaison.

Vous trouverez des liens vers la base de données de l'ACIA sur les variétés homologuées et celles qui ne le sont plus à l'adresse **keepitclean.ca**.



## CANOLA:

N'ensemencez pas de variétés qui ne sont plus homologuées ou de semences qui en sont issues et ne les livrez pas à un silo-élevateur ou à une usine de trituration au Canada. Pour l'élimination des semences traitées, communiquez les autorités provinciales ou les responsables du site d'enfouissement municipal. Les variétés qui ne sont plus homologuées comprennent les suivantes:

- › **Liberty Link (*B. napus*):** Exceed, 2631 LL, Swallow, SW Legion LL, SW Flare LL, LBD 2393 LL, Innovator, Independence, HCN 14, Phoenix, 3850, 2153, 3640, 3880, 2163, 2273
- › **Roundup Ready Polish (*B. rapa*):** Hysyn 101 RR
- › **Tolérant au bromoxynil:** 295BX, Armor BX, Cartier BX, Zodiac BX, Renegade BX
- › **Tolérant à Clearfield :** 46A76

Vous trouverez des informations utiles sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les pratiques agronomiques visant à réduire les risques commerciaux sur le site [keepitclean.ca](http://keepitclean.ca).



SUIVEZ-NOUS:

 [twitter.com/KICCanada](https://twitter.com/KICCanada)

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS:



TÉL. : (866) 834-4378



TÉL. : (204) 925-4455



TÉL. : (204) 942-2166



TÉL. : (800) 265-9111



TÉL. : (306) 530-8545

\*English version  
available on request

Published April 2020



Canada